Département de la Somme
Arrondissement de Péronne
Canton d'Albert
COMMUNE DE SENLIS LE SEC
TelÆax 03.22.74.50.61
Email : mairiedesenlislesec@nordnet.fr

ARRETE DU MAIRE

Le maire de la commune de Senlis le Sec
Vu le code général des collectivité territoriales et notamment les articles L2213 1à 2213.6
Vu l'arrêté ministériel sur la signalisation routière-livre I 1ère et 8ème partie relative à la signalisation temporaire
Vu le code de la voirie routière

Considérant que des travaux de réfection sur la chaussée doivent être entrepris
Considérant que la circulation des véhicules doit donc être réglementée

ARRETE

Article I : La route menant de Senlis le Sec à Millencourt sera barrée à partir du 29 octobre et pendant la durée des travaux

Article 2 : Pendant cette période la circulation la société qui effectue les travaux mettra en place la déviation

Article 4 : : La gendarmerie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté

Article 5: le présent arrêté sera affiché au lieu habituel et affiche sur les panneaux de déviation.

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Rendu exécutoire le 26/10/2026
Affiché le 26/10/2026

Le Maire
Geneviève Lebailly

MAIRIE de SENLIS-le-SEC (SOMME)